

Module PÊCHE

Accès à la formation – Prérequis

Justifier de l'attestation de suivi de formation du Capitaine 200 ou du diplôme du Capitaine 200, ou du brevet du Capitaine 200

Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.

Objectif de la formation

Préparer le stagiaire aux fonctions, tâches et responsabilités qu'il devra accomplir et auxquelles il devra faire face dans l'exercice de son futur métier de capitaine 200 pêche, dans des conditions satisfaisantes et en toute sécurité.

Contenu de la formation

Techniques de pêche,
 Réglementation des pêches,
 Gestion d'un navire de pêche artisanale,
 Traitement et conservation des captures.

Méthodes pédagogiques

Formation théorique et pratique (Apport de connaissances, exercices pratiques, simulations, formation pratique embarquée ...).

CERTIFICATS PROFESSIONNELS Marine Marchande

Validation des acquis

Le Module PÊCHE est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 /20, sans note éliminatoire.

Satisfait aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.

Épreuves d'examen

1 épreuve finale orale

Effectif prévu : De 10 à 18

Durée de la formation : 30 heures

Délai d'accès : Une semaine avant le début de la formation.

Date de démarrage : Nous consulter

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Responsable pédagogique : Jean-Claude SCHELLINO

Personne à contacter : Cécile SCIORELLA

Tarif sur demande.

Lieu principal de formation

INS.E.I.T.

Espace Nikaïa

11, Avenue du Docteur Victor Robini

06200 NICE

Tél. : 04 97 18 11 33 - www.inseit.com

E-mail : inseit.formation@wanadoo.fr

*Certification délivrée au titre
 de la catégorie :
 Actions de formation*